

Philippe CADILHAC

Notaire associé

SELARL titulaire d'un office notarial

2, rue du Corps Franc Pommiés - BP 10

65230 CASTELNAU-MAGNOAC

E-Mail : philippe.cadilhac@notaires.fr

*Successeur de Mes Pierre DIERS
et Marie-Hélène MIQUEL-DHERS*

Téléphone : 05 62 99 80 08

Fax : 05 62 99 81 31

Etude fermée le Lundi

ATTESTATION

Dossier : A 2020 00196 / GEORGESCU

Maître Philippe CADILHAC, notaire soussigné, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "SELARL Philippe CADILHAC", titulaire d'un office notarial à CASTELNAU-MAGNOAC (65230), 2 rue du corps-franc Pommiés, B.P. 10,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 25 novembre 2020,
Avec la participation de Maître Clotilde DEBERT-FOSSAERT, Notaire à DUNKERQUE (59375), 25 rue David d'Angers, BP 1050, assistant Madame Anne CASSISA, acquéreur aux présentes,

Monsieur **Mircea-Raul GEORGESCU-PAUN**, Géomètre, et Madame **Ioana NEGRUT**, Médecin, demeurant ensemble à CASTELNAU MAGNOAC (65230), 1 chemin de la Pradine.

Nés, savoir :

Monsieur à ORADEA (ROUMANIE), le 30 janvier 1981,

Et Madame à ORADEA (ROUMANIE), le 28 novembre 1981.

Monsieur et Madame GEORGESCU-PAUN mariés à la Mairie de SIRBI (ROUMANIE), le 09 mai 2013, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

ONT VENDU A :

Madame **Anne Marie Thérèse FIENGO**, Retraitée, demeurant à DUNKERQUE (59240), 28 place de Turenne.

Née à DJIDJELLI (ALGERIE), le 13 octobre 1947.

Epouse de Monsieur **Jean-Jacques CASSISA**.

Monsieur et Madame CASSISA mariés à la Mairie de DUNKERQUE (59140), le 13 avril 2013, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Didier FOURNIER, Notaire à DUNKERQUE CEDEX 1 (59376), le 18 Mars 2013, sans modification depuis.

LE BIEN SUIVANT :

CASTELNAU MAGNOAC (Hautes-Pyrénées)

Une maison d'habitation avec parc arboré situé(e) à CASTELNAU MAGNOAC (65230), La Pradine, figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes :

| Préfixe | Section | N° | Adresse ou lieudit | Contenance |
|-------------------|---------|------|--------------------|------------------|
| | C | 0050 | 1 CHE DE PRADINE | 01 ha 03 a 10 ca |
| Contenance totale | | | | 01 ha 03 a 10 ca |

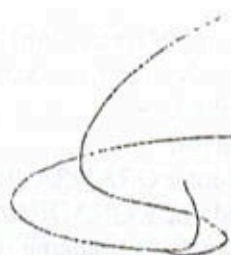
Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A CASTELNAU-MAGNOAC,
Le 25 novembre 2020.


Philippe CADILHAC
NOTAIRE
Me Philippe CADILHAC